

Gouvernement du Québec

Décret 1715-2024, 4 décembre 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur Eric Caire, membre du Conseil exécutif, du 8 au 15 décembre 2024;

— du ministre de la Justice à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 10 au 17 décembre 2024.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84618

